



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 22 Octobre 2021

Etaient Présents : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mme C. BREANT

Mmes J. BOULNOIS – L. COTY – A. HORNOY – A. LAGASSE – I. LAMETA – D. LELOUP
A. VAUTARD

MM. J-L. HENNOCQUE – R. PEREZ

Absents Excusés : M. M. PIGEOLET (pouvoir à C. DUQUENOY) – F.M RAOULT (pouvoir à R. PEREZ)
Mme M. CHEVALIER (pouvoir à C. BREANT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Isabelle LAMETA

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

1. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021 ET FETES A VENIR

1) Présentation du déroulé de la cérémonie du 11 Novembre 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le déroulé de la cérémonie du 11 Novembre 2021 :

- Rassemblement dans la cour de l'école-mairie à 11H00
- Dépôt de gerbe au monument aux Morts
- Lecture du message du Ministre des Anciens Combattants
- Porte drapeau Monsieur Roland HAUTEMER
- Chant de la Marseillaise par les enfants des écoles
- Recueillement sur les tombes au cimetière
- Remise des récompenses aux bacheliers 2021 avec mention à la salle polyvalente :
 - Emma BINGEN
 - Laura DUGA
 - Louison FLEURY
 - Gaëtan LÖHR
 - Alban MELGET
 - Quentin MARTINVALET
- Remise des diplômes de Médaille d'honneur du travail à la Salle polyvalente à :
 - Jean-Louis BANCE
 - Philippe VANNIER
 - Marie-Christine DUQUENOY
 - Christophe DUQUENOY
- Vin d'honneur pour l'assistance à la salle des fêtes – Pass sanitaire obligatoire.

2) Délibération pour l'achat de cartes Cadeaux chez Décathlon

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'idée de récompenser les lauréats du baccalauréat 2021 avec mention en leur offrant un bon d'achat Décathlon de 50 €. Ces bacheliers 2021 avec mention ont été recensés.

Cette remise de récompenses aura lieu le jour du 11 Novembre 2021.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**
- - *Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- - *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à effectuer cet achat auprès de DECATHLON.

3) Prochaines dates à retenir concernant les manifestations communales

- Arbre de Noël 2021 des enfants du village de la naissance à la classe de CM2 :
 - Samedi 11 Décembre 2021
- Bûche de Noël de nos aînés âgés de plus de 65 ans :
 - Mercredi 15 Décembre 2021 à partir de 15 Heures à la salle des fêtes.

2. PERSONNEL COMMUNAL

a) Délibération sur les chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal

La Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi des cadeaux aux agents. Ces cadeaux se feront sous forme de chèques cadeaux distribués en fonction des différents évènements à caractère social.

Le montant pour les fêtes de fin d'année 2021 attribué pour l'ensemble du personnel sous forme de chèques cadeaux n'excèdera pas 1.200 €.

L'achat de ces chèques cadeaux se fera auprès de la société SODEXO.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**
- - *Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- - *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à remettre au personnel communal des chèques cadeaux acquis auprès de la société Sodexo et à prévoir cette somme au budget.

3. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION USEP : ECOLE DE SPORT ET DE LA CITOYENNETE

L'animation sportive USEP concerne tous les enfants scolarisés dans le regroupement en maternelle et primaire.

L'adhésion à l'USEP coûte 330 € pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, soit 1650 € pour l'année scolaire 2021 / 2022.

Les enfants, de la maternelle au CM2, licenciés à L'USEP, peuvent participer aux activités sportives proposées par l'USEP dans toutes les communes adhérentes (Saint Pierre es Champs, Neufmarché, Saint Germer de Fly, La Lande en Son, Puiseux en Bray, Le Vauroux, La Landelle), et animées par une animatrice brevetée titulaire du BPJEPS. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Le planning des activités est élaboré en concertation avec les enseignements des écoles concernés.

A La Lande en Son, les cours ont lieu le lundi soir, de 17h00 à 18h00.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**
- - *Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- - *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion à L'USEP.

4. SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer la salle des Fêtes de LALANDE EN SON : Salle Jean-Claude DOURLENS.

Plusieurs devis ont été réalisés concernant l'inscription.

Le Maire souhaite rester dans les mêmes écritures que l'école maternelle Henri et Berthe COMMERE.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**
- - Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 3
- - Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la dénomination de la salle des Fêtes au nom de Jean-Claude DOURLENS et autorise Monsieur le Maire à effectuer cet achat.

5. REGIE « MAIRIE » ET « BIBLIOTHEQUE »

1) Modification de la régie « Recettes Mairie » et de la régie « recettes et avances : Bibliothèque »

Afin de pouvoir créer un compte de dépôt de fonds pour la régie recettes « Mairie » et de même pour la régie recettes et avances « Bibliothèque » les délibérations de 2008 doivent être modifiées pour être conforme à la réglementation.

Les recettes des régies étaient auparavant déposées à la perception de Sérifontaine puis à la perception de Chaumont en Vexin depuis la fermeture de celle de Sérifontaine.

A compter du 1^{er} Janvier 2022, la perception de Chaumont en Vexin sera définitivement fermée ce qui contraindra la collectivité à se rendre à la perception de Méru.

La collectivité n'a pas d'autres choix que de créer un compte de dépôts de fonds pour faciliter les remises de recettes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que ces deux régies soient modifiées et correspondent à la réglementation en vigueur.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**
- - Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 3
- - Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification des deux régies existantes.

6. VEHICULE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal de la visite du car Mercedes au contrôle technique.

Sans grande surprise, le car ne passe plus au contrôle ; il est prolongé jusqu'au 05 décembre 2021.

Monsieur le Maire avec Monsieur Thierry JOUVE se sont rendus chez Auto-Loisirs à Gisors pour effectuer un devis pour l'achat d'un camion- benne.

Sur un prix de départ de 43.605 € HT, avec différentes réductions, le prix final revient à 34.336 € TTC.

Des renseignements ont été pris auprès du Conseil départemental et de la préfecture afin de connaître les différentes subventions auxquelles aurait droit la commune de Lalande en Son pour cet achat.

Au niveau du conseil départemental, une subvention de 39 % pourrait être accordée. Au niveau de la DETR (préfecture), les taux de 2022 ne sont pas encore connus.

La commune va se renseigner afin de savoir si elle peut bénéficier de subvention pour l'achat d'un véhicule d'occasion.

7. AFFAIRES DIVERSES

*** Terrain de sport « Rue ravine »**

Un fossé a été creusé afin d'éviter l'installation d'un nouveau « Cirque » sur le terrain communal.

Un devis a été établi auprès de Monsieur Jacques DROUARD pour fermer définitivement l'entrée en installant une clôture. Le montant du devis s'élève à la somme de 390 €.

* **Stationnement : véhicule tampon**

Monsieur le Maire tenait à signaler que des actions ont été entreprises concernant les véhicules gênants dans différentes rues du village.

Des marques ont été réalisées sur les pneus des véhicules gênants. Certains administrés ont pris note de cette action et ont remédié à cette gêne ; d'autres ont simplement déplacé de quelques mètres leur véhicule afin de prouver que leur véhicule est toujours en état de marche rendant l'opération caduque.

* **Travaux**

• **Ecole maternelle**

A partir de lundi 25 Octobre et au début des vacances de Noël, des travaux de remplacement de fenêtres auront lieu à l'école maternelle. Il y a eu une erreur de date des vacances de la Toussaint sur les calendriers 2021. L'organisation a dû être modifiée.

• **Voiries**

Les devis concernant les travaux de renforcement de la « Rue du Puits » et la réparation des lys à la mare ont été acceptés et signés. Les travaux débuteront à la mi-novembre 2021.

• **Plancher de l'Eglise et remise en état des panneaux lambrissés du chœur de l'église**

Le devis de la réfection du plancher du clocher et la remise en état des panneaux lambrissés du Chœur de l'église a été signé. La commune a obtenu une subvention de 60 % du Conseil Départemental de l'Oise.

• **Salle des associations**

Monsieur le Maire explique que la pièce qui avait été retenue pour y faire le futur local des associations ne pourra être réalisée à cet endroit ; cela engendrerait trop de frais pour faire une nouvelle sortie côté « Rue des Routis ».

Le futur local sera implanté sur le devant du bâtiment communal « Rue de la Ravine » où se trouve actuellement le stockage du sel.

La cheminée qui était existante a été détruite. Des devis vont être réalisés afin de pouvoir déposer les dossiers de subvention 2022.

• **Incivilités**

Il est rappelé aux habitants de la commune et des extérieurs que les chiens sont interdits dans les deux cimetières surtout pour y laisser leurs excréments.

Un peu de respect envers les défunts.

De même, au niveau des égouts beaucoup d'incivilités ont été observées. Des huiles de vidange sont déversées dans les égouts.

Après des ravalements de pavillon, du restant de crépis a été déversé dans les puisards ; ce qui entraîne évidemment une obstruction du bon fonctionnement des puisards et pourrait entraîner des inondations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H35.

La Secrétaire
Isabelle LAMETA

Le Maire
Christophe DUQUENOY

PS : L'année 2022 comporte quatre échéances électorales importantes :

- Elections présidentielles les 24 Avril et 8 Mai 2022
- Elections législatives les 12 et 19 Juin 2022

Pour les nouveaux habitants : N'oubliez pas de venir vous inscrire en mairie.